



Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 2 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de VERRIERES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence du Maire, M. VIAUD Christophe.

Étaient présents : M. VIAUD Christophe – Mme VERGNAUD Catherine - Mme ROBERT Catherine - Mme THIMONIER Sylvie – M. DEMEESTER Guillaume - M. MOISY Patrick - Mme BELLO Valérie - M. GIRAULT Pierrick - Mme REBEYRAT Bernadette - Mme DECHATRE Sylvie

Étaient absents excusés : M. BLANCHARD Olivier - Mme METAYER Catherine - M. CARPENTIER Régis - M. FROMENTEAU Michel - M. LEDEVIN Mikael -

Étaient absents :

A été nommé secrétaire : Mme THIMONIER Sylvie

<u>Date de convocation :</u> 28/03/2025	<u>Nombre des membres :</u> - en exercice : 15 - présents : 9 - votants : 9
---	---

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 05/03/2025 :

Il n'y aucune remarque sur ce document, qui est validé.

Points à ajouter :

- Devis pour l'animation de ce samedi à la médiathèque

Prochaine réunion du conseil municipal : le mercredi 14 mai 2025 – 20h30 (et non le 7 mai comme initialement prévu)

Intervention de Mme Zanne, Directrice de la MJC21

Mme ZANNE explique qu'elle fait le tour des communes. La MJC21 lance les cinés plein air à Bouresse et Lussac. Il est demandé au conseil s'il est intéressé. Le coût est de 1500 € pris en charge à hauteur de 50% par la MJC21, via le programme Bouilit. Mme ZANNE envoie le programme afin que le conseil puisse prendre sa décision.

Mme ZANNE explique que la MJC21 est un centre social avec un agrément de la CAF, qui est à renouveler tous les 4 ans, via un diagnostic fait sur le territoire.

Mme ZANNE demande au conseil ce qu'est la MJC21 pour eux ? Plusieurs réponses sont apportées :

- Mme BELLO : maison des jeunes, animations
- Mme DECHATRE : activités, spectacles
- M. GIRAULT : l'accueil de loisirs les mercredis après-midi ainsi que pendant les vacances scolaires
- M. Le Maire : la MJC21 répond à un besoin de service ; l'objectif du pôle périscolaire était qu'il fonctionne toute l'année tant pour les besoins des enfants de Verrières que pour ceux d'un territoire plus élargi ; il y a eu un prêt de la MSA pour ce projet (qui est terminé) ainsi que des subventions de la CAF

Mme ZANNE explique que les taux d'encadrement sont réglementés. Sur Lussac ils sont à l'étroit, on ne peut donc pas augmenter le nombre d'enfants accueillis. La MJC21 répond en grande partie aux besoins.

La MJC21 intervient également sur le secteur de la petite enfance avec un dispositif LAPE et 2 crèches, sur des temps d'activité périscolaire dans les écoles de Lussac au niveau du foyer du collège tous les midis.

Pour le qui est du secteur « jeunesse » (16-25 ans), 3 axes sont travaillés :

- La prise en charge des décrocheurs via des services civiques et des stages
- L'éducation à l'esprit critique
- Les échanges internationaux : en 2024 avec la Grèce et en 2025 avec le Sénégal, le Maroc et la Tunisie

Le secteur de l'accompagnement à la parentalité est également couvert par la MJC21, tout comme la culture.

Mme ZANNE met en avant les partenariats existants avec la commune de Verrières : ALSH, chantiers jeunes, les arts de la rue, le marché artisanal, ...

Mme ZANNE demande au conseil quels seraient les besoins pour l'avenir ? Plusieurs réponses sont apportées :

- Mme BELLO explique qu'elle a échangé avec un animateur dans le cadre de création de décorations de Noël pour la Féerie de Noël ; Mme ZANNE rappelle que la MJC21 est un partenaire et non un prestataire, les projets doivent donc se mettre en place ensemble.
- Mme DECHATRE : la semaine de la petite enfance dans laquelle l'agent en charge de la médiathèque a participé.
- M. GIRAULT déplore le non-aboutissement du projet jardin, il y a eu beaucoup d'engagement de la part des agents du service technique et le projet n'a pas été au bout de son accomplissement.



Mairie de VERRIERES

Mme ZANNE demande quelles sont les attentes prioritaires, à part la remise en route du jardin. Le Maire demande à ce qu'il y ait une redistribution des crédits en lien avec la culture, via Boulit et les arts de la rue. Mme ZANNE explique que depuis le COVID, la fréquentation reste moyenne : 30 personnes viennent profiter du spectacle et souvent les mêmes. Afin d'améliorer les choses, Mme ZANNE propose de :

- Se greffer sur des temps existants
- Se greffer sur le scolaire
- Préparer un spectacle fin août

Mme ZANNE au conseil qu'elle est la collaboration souhaitée pour les 4 ans à venir avec la MJC21 ? M. Le Maire met en avant qu'il y a les espaces disponibles pour l'ALSH ainsi que les spectacles. Mme DECHATRE explique qu'il faut retravailler le PEDT avant la fin mai 2025. M. Le Maire explique que la subvention qui était versée à hauteur de 50 € par enfant va être supprimée. Mme ZANNE propose d'envoyer de la documentation qui explique comment percevoir d'autre subvention à hauteur de 0.59 euros / enfant / heure, voire + 0.15 euros / enfant / heure.

Pour ce qui est des chantiers jeunes, une fresque au niveau du périscolaire est à réfléchir, mais il faut attendre la fin des travaux avant de se lancer, même si, au niveau du périscolaire, cela ne devrait pas trop bouger.

Mme BELLO explique qu'il y a un terrain au niveau de la déchetterie où des arbres fruitiers pourraient être plantés afin de pouvoir faire ensuite de la confiture avec les jeunes. Mme ZANNE explique que chaque animateur a sa spécialité et que ce projet ne pourra peut-être pas être repris.

1 - Finances

Point sur la trésorerie

L'information n'est pas donnée en séance. En revanche, il est indiqué que la commune ne perçoit plus de DGF depuis 2022.

M. Le Maire demande au conseil que les propositions de devis qui vont suivre, et dans l'hypothèse où les devis sont validés, qu'ils soient tous fléchés sur le dispositif Activ'2025.

Proposition de devis KASO2 – City stade

Intervention de Mme THIMONIER qui explique qu'elle a pris contact avec M. PINEAU afin que ce dernier établisse un devis comprenant notamment : les filets de but, les tendeurs, les anneaux de fixation, ... En revanche, l'option à 630 euros HT ne sera pas levée.

Délibération 20250402MC01

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis N° D240941 de la société KASO2 pour des travaux de réparation au niveau du city stade et pour un montant de 1620.00 euros HT (hors option à 360 euros HT, qui n'est pas retenue), soit 1944.00 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité,

Autorise M. Le Maire à signer le devis N° D240941 de la société KASO2, sans l'option et à flécher ce devis sur le dispositif Activ'2025

Proposition de devis SONOMAX – Projecteurs

Intervention de M. Le Maire qui explique que ce matériel est nécessaire pour le spectacle pyro-aquatique du mois de juillet.

Délibération 20250402MC02

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis N° PO027251 de la société SONOMAX pour des projecteurs LEDS et des cordons et pour un montant de 1728.00 euros HT, soit 2073.60 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité

Autorise M. Le Maire à signer le devis N° PO027251 de la société SONOMAX et à flécher ce devis sur le dispositif Activ'2025

Proposition de devis AT86 – Matériel informatique

Les 3 ordinateurs fixes de la Mairie nécessitent d'être remplacés car non compatible avec la nouvelle version de Windows. Ces postes seront réemployés afin de remplacer des ordinateurs pour le public au sein de la médiathèque. Par ailleurs, il est préconisé de se doter d'un système de sauvegarde plus performant : un Nas SYNOLOGY.



Délibération 20250402MC03

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis N° 2025-8073 de l'AT86 pour le remplacement de matériel informatique au sein de la mairie et de la médiathèque et pour un montant de 4602.00 euros HT, soit 5220.00 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité

Autorise M. Le Maire à signer le devis N° 2025-8073 de l'AT86 et à flécher ce devis sur le dispositif Activ'2025

Proposition de devis LCG MOTOCULTURE – Débroussailleuse

Intervention de M. Le Maire qui présente les 3 devis. Le choix se porte sur le devis le moins cher car le matériel est garanti 2 ans.

Délibération 20250402MC04

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis N° 4757 de la société LGC MOTOCULTURE pour 1 débroussailleuse et pour un montant de 624.75 euros HT, soit 749.70 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité

Autorise M. Le Maire à signer le devis N° 4757 de la société LGC MOTOCULTURE et à flécher ce devis sur le dispositif Activ'2025

Subventions 2025 pour les associations

Comme tous les ans, il est demandé au conseil de valider les subventions 2025 qui seront versées aux associations.

Pour 2025, il est proposé au conseil de verser 2 fois 1000 € au CCAS-EHPAD car rien n'a été versé au titre de l'exercice 2025.

Par ailleurs, plusieurs autres organismes ont sollicité la commune pour obtenir également une subvention en 2025.

M. Le Maire rappelle que des courriers ont été envoyés à chaque association, ainsi que des relances. Comme chaque année, il est rappelé que la subvention ne sera versée que si le dossier remis par l'association est complet.

Enfin, M. Le Maire rappelle que le principe de prudence est de mise en terme de dépenses.

Délibération 20250402MC05

Il est indiqué que les élus listés ci-dessous ont quitté la salle du conseil au moment du vote du montant de la subvention 2025 pour les associations au sein desquelles ils siègent. Ils ne participent ni au débat ni au vote pour les associations mentionnées ci-dessous.

Mme Valérie BELLO a quitté la salle du conseil au moment du vote pour :

- Les anciens combattants
- La CMA de la Vienne

M. Guillaume DEMEESTER a quitté la salle du conseil au moment du vote pour :

- Le comité des fêtes

Mme Bernadette REBEYRAT a quitté la salle du conseil au moment du vote pour :

- Le club des amis de Verrières

Mme Catherine VERGNAUD a quitté la salle du conseil au moment du vote pour :

- Le club des amis de Verrières
- Les amis de Coume



Mairie de VERRIERES

ASSOCIATIONS	MONTANT ACCORDE POUR 2025	COMMENTAIRES
Associations communales		
ACCA	650,00 €	
ADMR	1 € pour le fonctionnement X 964 habitants 1,32 € pour l'aide au loyer X 964 habitants Soit un total de 2236,48 €	Conformément aux délibérations 20240110SB06 et 20231108SB04
AMICALE DE LA MAISON DE RETRAITE	600,00 €	
AMIS DE COUME	600,00 €	
ANCIENS COMBATTANTS	650,00 €	
APE	1 000,00 €	
CCAS	2 000,00 €	1000 € au titre de 2024 + 1000 € au titre de 2025
CLUB DES AMIS DE VERRIERES	600,00 €	
COMITE DES FETES	600,00 €	
COMITE DES FETES (fête communale)	1 500,00 €	
DIV'GYM	600,00 €	
ENFANTS DU MONDE	600,00 €	
ENTENTE PONGISTE	600,00 €	
ESTHER DE GAIA	200,00 €	
GROUPEMENT DE JEUNES DES 3 VALLEES	600,00 €	
FOOTBALL CLUB DES 3 VALLEES	3 000,00 €	
L.C.V.86	400,00 €	
VERCIVAL	600,00 €	
Associations hors commune		
AMF TELETHON	150,00 €	
APE COLLEGE LOUISE MICHEL	100,00 €	
BANQUE ALIMENTAIRE DE LA VIENNE	150,00 €	
CMA DE LA VIENNE	150,00 €	
ECOMUSEE DU MONTMORILLONNAIS	150,00 €	
GAEL	200,00 €	
LA LIGUE CONTRE LE CANCER	150,00 €	
PASSEUR DE MEMOIRE	150,00 €	
SECOURS POPULAIRE	150,00 €	
	18 386,48 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité

Autorise M. Le Maire à verser les subventions listées ci-dessous pour 2025 à la condition que chaque association fournisse le dossier complet dédié.

Sorégies : renouvellement du contrat 100% Poitou'Vert

La Sorégies nous a indiqué que notre contrat 100% Poitou'Vert arrive à échéance au 1^{er} avril 2025. Leur électricité renouvelable distribuée 100 % en circuit court leur permet de vous proposer un tarif avantageux à -6% du tarif réglementé de vente (TRV) sur l'abonnement et le kWh.

Si nous acceptons les termes de l'offre 100% Poitou'Vert, nous devons leur retourner les documents ci-dessous signés :

- une délibération portant adoption de ce nouveau contrat ;
- un exemplaire des conditions particulières signées ;
- l'annexe 1 signée (simulation de l'offre) ;
- l'annexe 2 signée (grille tarifaire).

Délibération 20250402MC06

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le contrat 100% Poitou'Vert de la Sorégies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité

Autorise M. Le Maire à signer le contrat, les conditions particulières, ainsi que les annexes 1 et 2



2 – Travaux

Point travaux école

M. Le Maire souhaite informer le conseil de l'avancée des travaux : Mme FAVREAU a envoyé ce jour une maquette qu'il faudra valider. L'ouverture au niveau de la cour maternelle a été réalisée afin que les artisans aient accès à leur zone de vie. Les travaux sont en cours sur la partie maternelle, salle de motricité et sanitaires : il n'y a plus de plafond, ni de sanitaire. La chaudière fioul est démontée ainsi que les radiateurs. Les 15 enfants sont installés au pôle périscolaire. L'isolation se fera par l'extérieur sur l'autre partie de l'école.

M. Le Maire a demandé, en plus, un devis pour le démoissage de la toiture.

3 – Vie quotidienne

Modification du règlement intérieur de la garderie à compter du 01/09/2025

Intervention de Mme DECHÂTRE qui informe le conseil qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour modifier le règlement intérieur de la garderie. Un paragraphe a été rajouté concernant les objets interdits rapportés par les enfants sur les temps périscolaires.

Délibération 20250402MC07

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le nouveau paragraphe qui sera rajouté dans l'actuel règlement intérieur de la garderie : « Tout objet risquant d'être dangereux est interdit. Sont interdits, de même, mes objets de valeur, téléphones mobiles, tablettes, consoles de jeux, bijoux (dont les montres connectées) et autres jouets. Les services périscolaires se dégagent de toute responsabilité en cas de vol, de dégradation ou de perte de tout objet rapporté de l'extérieur. En cas de manquement à cette règle, les objets seront confisqués, mis sous enveloppe et restitués aux adultes responsables. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité

Autorise M. Le Maire à modifier le règlement intérieur de la garderie ainsi que décrit plus haut à compter du 01/09/2025.

Octobre Rose : sollicitation de la Ligue contre le cancer

La ligue a adressé un courrier à M. Le Maire en date du 10/03/2025 pour savoir si le conseil souhaite reconduire la mobilisation pour cet évènement en 2025. Dans l'affirmative, la Ligue a besoin de connaître nos besoins pour cette nouvelle édition. Un coupon réponse doit être complété et renvoyé avant le 11/04/2025.

M. le Maire confirme que la manifestation sera reconduite le 04/10/2025. Mme BELLO transmet les informations à la mairie afin que le formulaire puisse être complété.

Par ailleurs, M. Le Maire propose de valider un devis pour l'achat de peinture rose permettant de repeindre des pneus ainsi que des jardinières.

Délibération 20250402MC08

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis N° 6747863 de la société PH AUTOMOBILES pour l'achat de peinture pour Octobre Rose 2025 et pour un montant de 179.50 euros HT, soit 215.40 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité

Autorise M. Le Maire à signer le devis N° 6747863 de la société PH AUTOMOBILES et à flécher ce devis sur le dispositif Activ'2025

SACEM

Suite à la réception de la nouvelle proposition tarifaire de la SACEM, il est nécessaire d'établir la liste des évènements concernés. Le conseil liste les 6 évènements à retenir :

- La fête communale le 12/07/2025
- La commémoration du 03/07/2025
- La féerie de Noel du 05/12/2025
- La fête de l'école du 27/06/2025
- Le spectacle de Noel, en décembre 2025
- La fête de la musique, en juin 2025, portée par le comité des fêtes



Délibération 20250402MC09

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la nouvelle proposition tarifaire de la SACEM et d'y inclure la fête de la musique en juin 2025 portée par le comité des fêtes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité

Autorise M. Le Maire à signer la nouvelle proposition tarifaire de la SACEM et d'y inclure la fête de la musique en juin 2025 portée par le comité des fêtes.

Féerie de Noel

M. Le Maire a été destinataire d'une demande de participation financière et souhaite en échanger avec le conseil.

Pour ce qui est de la SACEM et du chocolat chaud, M. Le Maire valide la prise en charge de ces dépenses par la commune.

Pour ce qui est de la location de la nacelle, un devis doit être demandé à une entreprise spécialisée.

Il est réaffirmé que l'enveloppe Noel de 4000 euros doit permettre d'intégrer tous les besoins liés à Noel : féerie, décoration pour le sapin, salle JAL, rue de chez Brisset, ...

M. MOISY donne l'information suivante : la société DECOLUM sera présente le mardi 03/06/2025 à 11h00 en mairie pour échanger sur le sujet des décorations de Noel.

4 - Questions diverses

Proposition de devis pour des ateliers jardin et nature

Intervention de M. Le Maire qui présente 1 devis pour une animation qui aura lieu ce samedi 5 avril à la médiathèque.

Délibération 20250402MC10

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis N° MDV-270325 de M. VAN SMEVOORDE GAUTHIER pour des ateliers jardin et nature et pour un montant de 336 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité

Autorise M. Le Maire à signer le devis N° MDV-270325 de M. VAN SMEVOORDE GAUTHIER et à flécher ce devis sur le dispositif Activ'2025

Rappel de calendrier

Intervention de M. Le Maire qui rappelle quelques dates :

- 09/04/25025 à 20h00 salle JAL : réunion bilan participation citoyenne avec la gendarmerie
- 10/04/2025 : conseil communautaire
- 11/04/2025 : assemblée générale salle JAL de l'association des Amis de Coume
- 14/04/2025 : réunion féerie de Noel + octobre Rose
- 22/04/2025 à 14h30 en mairie : présentation d'une exposition par Mme BELLO « De 1914 à nos jours »

5 - Tour de table

Mme DECHATRE

Mme DECHATRE fait un retour au conseil suite au conseil de l'école qui s'est tenu le 11/03 :

- Remerciements pour la mairie, notamment les agents de la médiathèque et de la cuisine
- Du fait de la météo la prochaine lessive aura lieu en intérieur pendant le goûter zéro déchet en juin
- Jeudi 15 mai aura lieu une soirée jeux avec les parents
- La fête de l'école aura lieu le 27 juin
- Les maternelles iront à LATHUS le 9 mai et les élémentaires au Puy du Fou le 1^{er} juillet (financement APE)
- Effectifs prévisionnels : 104 élèves soit environ 10 de moins

Une commission des impayés va être prochainement organisée.

Mme DECHATRE tient à remercier le personnel, notamment d'entretien, qui est à flux tendu depuis plusieurs mois du fait d'une absence prolongée. Un grand merci également à Mme REBEYRAT qui est venue soutenir l'équipe de surveillance de cour ainsi qu'à un agent en disponibilité, qui est revenue faire la cuisine.



Mairie de VERRIERES

M. Le Maire

Il explique qu'il a été destinataire d'un courrier du préfet et du DASEN par rapport à la rentrée 2025 et les perspectives démographiques qui sont alarmantes. Des rencontres vont être mises en place pour anticiper les rentrées 2026 et 2027 pour organiser le territoire.

M. GIRAULT

Il explique que les travaux d'enfouissement du réseau électrique avancent, ils sont arrivés au niveau de La Roche. La commune est en attente d'un devis de la part de Giraudeau pour le chemin du haut. Le coût sera supporté 50/50 entre Verrières et Bouresse. Il est souhaité qu'il y ait une intervention de la comcom sur La Rocherie car il y a un problème pluvial.

Fin de séance

A VERRIERES, le 02/04/2025

Le Maire, Christophe VIAUD

La secrétaire de séance, Sylvie THIMONIER

